



Qu'est-ce que

l'examen TEP Scan ?

(Tomographie à émission de positons)

1. De quoi s'agit-il ?

L'examen par TEP 18- FDG est une scintigraphie qui permet de donner au médecin des informations spécifiques sur l'activité cellulaire. Cet examen apportera des informations complémentaires par rapport aux autres examens que vous avez passés.

2. Le principe de l'examen

Les soignants injectent au patient une petite dose de glucose porteur d'un corps radioactif le 18Fluor : il s'agit du 18-FDG. Pour se reproduire et fonctionner, les cellules ont besoin de glucose (sucre assimilable par l'organisme). Plus l'activité des cellules est importante, plus leur consommation de glucose augmente. Les cellules en hyperactivité comme les cellules tumorales se multiplient très vite, elles utilisent donc une quantité anormalement élevée de glucose. Le 18-FDG va alors se fixer préférentiellement sur les foyers hyperactifs. Grâce aux rayonnements qu'émet le 18-FDG dans l'organisme, la caméra TEP peut repérer les

tissus à fixation élevée.

Le sucre injecté est semblable à celui circulant dans l'organisme. Il ne provoque aucune réaction. Les risques liés à la radioactivité sont faibles : la quantité de rayonnement reçue est comparable à celle d'un examen radiologique. L'examen est seulement déconseillé chez la femme enceinte.

L'examen par TEP est indolore.

3. Quand prescrit-on un examen TEP Scan ?

Cette technique n'est pas un examen de dépistage. En revanche, il permet :

- ◆ de mesurer l'étendue de la pathologie : ce sont les bilans d'extension ;
- ◆ d'évaluer l'efficacité d'un traitement ;
- ◆ d'identifier l'existence possible d'un foyer résiduel après un traitement ;
- ◆ de détecter précocément une récurrence ;
- ◆ de délimiter précisément les cibles à irradier pour les traitements par radiothérapie.

4. La demande d'un examen

La décision d'un examen TEP est prise lors d'une réunion à laquelle participent plusieurs spécialistes (Réunion de Concertation Pluridisciplinaire - RCP) qui connaissent votre dossier.

La demande d'examen est adressée au service de médecine nucléaire par un médecin de l'UCP (Unité de concertation pluridisciplinaire).

La demande d'examen ayant été acceptée, le service de médecine nucléaire vous contactera pour organiser le rendez-vous.

5. Vous allez passer un examen TEP

Lors du premier contact téléphonique, un certain nombre de questions vous seront posées. Pensez à nous signaler les dates de fin de traitement par radiothérapie ou chimiothérapie, les interventions chirurgicales récentes, les antécédents médicaux (diabète, infections), les allergies et si vous

êtes susceptible d'être enceinte (signalez un retard de règles).

- **Si vous êtes diabétique :**

des dispositions particulières seront prises par les médecins avant l'examen. Si vous prenez des médicaments anti-diabétiques, il est impératif que leur prise soit effectuée 2 heures avant au plus tard.

- **Si vous allaitez votre enfant :**

l'allaitement maternel doit être arrêté les 12 premières heures qui suivent l'examen (temps nécessaire pour qu'il n'y ait plus de radioactivité dans le lait). Durant ces 12 heures, le lait doit être prélevé et éliminé.

6. Le déroulement de l'examen

- **Avant l'examen**

⇒ **Nous vous demandons de ne pas manger depuis la veille au soir minuit** avant l'injection du produit. En revanche, nous vous recommandons de boire de l'eau non sucrée en grande quantité. Par exemple 1 litre d'eau dans les 2 heures précédent l'examen TEP.

Remarque : si votre examen est prévu après 12h00, vous pouvez prendre un petit-déjeuner léger en sucre avant 8h du matin ;

⇒ **Arrêtez toute activité physique** 12 heures avant l'examen ;

⇒ **Si vous avez un empêchement, prévenez au moins 24 heures avant** le jour de l'examen.

• **Le jour de l'examen**

⇒ **N'oubliez pas vos documents médicaux** : examens récents (clichés radios, scanner, IRM...) et cartes (sécurité sociale / mutuelle) ;

⇒ **Prévoyez environ 3 à 4 heures dans le service** ;

⇒ **Appelez-nous avant le départ de votre domicile** ou laissez un message au 05 31 15 56 21 ou 05 31 15 56 22 ;

⇒ **Arrivez à l'heure exacte** : en effet, le produit qui a été commandé pour réaliser cet examen a une durée de vie très limitée.

⇒ **A votre arrivée, présentez-vous à l'hôtesse de l'accueil central** et indiquez-lui que vous venez pour un examen TEP.

• **A votre arrivée**

Vous allez être vu(e) par un

médecin qui vous expliquera le déroulement de l'examen. Le manipulateur viendra vous chercher et vous installera dans la salle d'injection.

Une fois installé(e), le 18-FDG vous sera injecté par voie intraveineuse.

Vous resterez ensuite allongé(e) pendant au moins 60 minutes : temps nécessaire au produit pour se répartir dans le corps, les muscles devant rester au repos complet. Il est même déconseillé de lire, parler, mâcher du chewing-gum...

Ces 60 minutes écoulées, l'examen débutera ; il est indolore et dure environ 30 à 40 minutes.

• **Après l'examen**

Nous vous recommandons :

- ◆ de boire pour éliminer le produit ;
- ◆ d'éviter pendant les 12 heures qui suivent l'examen, le contact rapproché et prolongé avec les femmes enceintes et les enfants en bas âge.

Les résultats seront transmis au médecin demandeur de l'examen dans les huit jours.